



Refus du propriétaire de me donner contrat de location

Par **norafleur**, le **10/01/2010 à 16:42**

Bonjour,
J'ai loué un studio en saisonnier à un propriétaire. Tout s'est passé dans les règles. j'ai prolongé mon séjour de 6 semaines et il refuse de me faire un contrat pour cette période (actuellement) et il a encaissé mon chèque.
Merci

Par **LeKingDu51**, le **10/01/2010 à 20:27**

Bonjour,
Alors dans ce cas, vous continuez sur les bases du précédent contrat de bail.
Cordialement

Par **norafleur**, le **10/01/2010 à 20:38**

Merci pour votre réponse, donc il est dans son droit?

Par **LeKingDu51**, le **10/01/2010 à 20:50**

Disons qu'il n'ya pas vraiment de droit à refuser de vous donner un contrat de bail. Il n'y a pas de réel intérêt de vous en donner un nouveau si c'est l'ancien qui est poursuivi ... par contre, il serait bon de signer tout de même un avenant au contrat précisant la prolongation de la

durée.
Cela vous permettra d'avoir un titre d'occupation en bonne et due forme ... mais de toute façon, il ne peut pas vous expulser pendant la trêve hivernale !

Par **norafleur**, le **10/01/2010 à 21:02**

encore merci. je posais cette question car n'importe qui alors peut prolonger et déclarer n'héberger personne. Trêve hivernale : pouvez-vous m'en dire plus.
Merci encore

Par **LeKingDu51**, le **10/01/2010 à 21:17**

Tenez, vous trouverez toutes les informations voulues sur la question ici :
<http://www.service-public.fr/actualites/00368.html>
Cdt

Par **norafleur**, le **10/01/2010 à 21:18**

Merci pour tous vos renseignements.
Bonne soirée